

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures, en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Monsieur Sébastien GADOIS, le conseil municipal de la commune de La Quinte, légalement convoqué le dix-sept juillet.

Etaient présents : BOURGEON Florent, BOURGOUIN Alvina, CARRÉ Sandrine, CHÉRON Nathalie, COSSON Alexandra, GADOIS Sébastien, GALAS Sandra, GIRARD Jérôme, RENAUX Philippe, SOULIS Nathalie, TOUCHET Mickaël.

Etaient excusés : BAPTISTE Vincent (procuration à BOURGOUIN A.), CHOPLIN Patricia (procuration à SOULIS N.), FRANÇOIS Laurent (procuration à GADOIS S.), GUILLAUME Mikael.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

Il a été dénombré onze conseillers municipaux présents et constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales a été remplie. En vertu de l'article L.2121-15, le conseil municipal a désigné Madame CHÉRON Nathalie pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il lui est adjoint Madame DUTAILLY Céline en qualité de secrétaire générale de mairie, assistant à la séance sans participer aux délibérations.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente
2. Droit de préemption urbain parcelle AA134 (8 rue du puits)
3. Rénovation salle polyvalente : avenant 02 au lot 08-peinture
4. Rénovation salle polyvalente : avenant 02 au lot 09-électricité
5. Décision modificative budgétaire 202604 au budget principal
6. Affaires diverses
7. Questions orales

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune remarque n'ayant été émise, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 est adopté.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN PARCELLE AA134 (8 rue du puits)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception en mairie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la vente du bien désigné ci-dessous :

Notaire chargé de la vente	Maître Hélène LEPRINCE-VERON	
Références cadastrales	Section AA n°134	
Surface cadastrale	00ha 08a 00ca	
Adresse du bien	8 rue du puits	
Surface habitable	151,59m²	
Désignation du bien	Maison à usage d'habitation	
Propriétaires vendeurs	Mr BOUTET Sébastien et Mme DARET Marlène	
Acheteurs	Mr RESENDE Thomas et Mme LARROQUE Justine	
Prix de vente (net)	246.000,00 euros	

VU l'article L.212-2 du code de l'urbanisme,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie,

Considérant que l'achat du bien sus désigné ne présente pas d'intérêt économique et social pour la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de ne pas préempter le bien désigné.
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RENOVATION SALLE POLYVALENTE : AVENANT 02 AU LOT 08-PEINTURE

Lors de la visite de chantier du 03 juillet dernier, il est apparu que l'état des murs du hall d'entrée de la salle nécessitent plus de travaux que prévu.

Titulaire du marché : Idée Déco

Objet du marché : rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente - lot 08 : peinture

Objet de l'avenant : arrachage toile de verre existante sur hall d'entrée, lavage de la colle, reprise des défauts, ratissage, ponçage et impression du support (suivant devis D-260317).

	Montant HT
Marché initial	13.966,77€
Marché après Avenant 01	15.387,77€
Avenant 02	+301,92€
Marché après Avenant 02	15.689,70€
Variation	+1,96%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant 01 au lot 08-peinture du marché de rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de +301.92€ HT.
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RENOVATION SALLE POLYVALENTE : AVENANT 02 AU LOT 09-ELECTRICITE

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente ont amené plusieurs modifications sur le lot électricité qui nécessite la prise d'un avenant en plus-value.

Titulaire du marché : SARL Hatton

Objet du marché : rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente - lot 09 : électricité

Objet de l'avenant : moins-value sur offre de base (-403.50€) ; modification de l'éclairage extérieur (+172.58€) ; reprise d'une prise tétra cuisine (+60.70€) ; installation éclairage sanitaires publics avec détecteurs de présence (+465.06€) suivant devis 5733C.

	Montant HT
Marché initial	33.950,00 €
Marché après Avenant 01	36.931,09 €
Avenant 02	+295,14 €
Marché après Avenant 02	37.226,23 €
Variation	+0.80%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant 02 au lot 09-électricité du marché de rénovation énergétique et réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de +295,14€ HT.
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 202604 AU BUDGET PRINCIPAL

Suite aux décisions prises pour l'achat du nouveau mobilier de la salle polyvalente, il convient de procéder à un jeu d'écritures pour permettre la bascule des crédits prévus au budget prévisionnel au chapitre 23-immobilisations en cours vers le chapitre 21-immobilisations corporelles. Ces écritures représentent la somme globale de 35.945,00€ répartie comme suit :

- Achat du mobilier tables, chaises, diable et chariots : 23.100,00€
- Achat d'une étuve : 5.115,00€
- Achat d'une estrade et accessoires : 7.000,00€
- Achat d'un boîtier électrique pour le défibrillateur : 730,00€

Présentation réglementaire :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2184 - Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	35.215.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 - Autres immobilisations corporelles	0.00 €	730.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	35.945.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 - Immobilisations corporelles en cours	35.945.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	35.945.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	35.945.00 €	35.945.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		35.945.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la décision modificative budgétaire 202604 au budget principal telle que présentée.
- Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Madame DUTAILLY informe l'assemblée que la couleur des plateaux des tables retenue sur les propositions déstockage n'étant plus disponible, c'est le second choix qui a été commandé.

AFFAIRES DIVERSES

RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Le dossier de financement au titre du fonds Leader est déposé. Il sera présenté en commission courant septembre et la commune devrait pouvoir prétendre à la somme initialement prévue au plan de financement soit 100.000,00 euros.

Monsieur GADOIS indique que la réception a eu lieu mardi 21 juillet avec une liste de réserves.

Madame SOULIS demande quand la commission de sécurité doit passer. Madame DUTAILLY lui précise que les travaux ont permis de classer le bâtiment en catégorie 5 et que la visite n'est plus obligatoire. Toutefois, le rapport final du contrôleur technique sera transmis aux sous commissions de sécurité et d'accessibilité.

Madame SOULIS indique qu'il faudra également penser à changer le portique d'entrée prévu au budget.

Monsieur GADOIS lui précise que ce point sera revu à la rentrée.

Monsieur GADOIS propose de procéder au choix du revêtement devant être posé sur le mur NO de la salle polyvalente.

Après échanges les élus sélectionnent la version Wood et Stones n°10.4312.

REINSTALLATION SALLE POLYVALENTE

Il est demandé du renfort le samedi 22 août pour la réinstallation de la salle polyvalente.

REPRISE DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Au vu de l'état des peintures des sanitaires et du couloir les desservant, il est apparu nécessaire de procéder à un rafraîchissement de l'ensemble. Ces travaux seront réalisés hors marché de rénovation globale afin de disposer du temps nécessaire à leur exécution. À cet effet, l'entreprise Idée Déco a transmis un devis d'un montant de 1 651,98 € HT qui a été validé le 10/07/2026.

Monsieur GADOIS précise que cette partie dénotait trop avec le reste de la salle refait à neuf et qu'il restera les parties plonge et cuisine qui pourraient être réalisées par les agents communaux pendant une période de vacances scolaires.

REMISE EN LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame DUTAILLY demande à partir de quelle date la salle peut être remise à la location ? Des contrats ont déjà été conclu pour des dates en 2027 mais la salle pourrait potentiellement être remise en location auprès des particuliers en faisant la demande avant le 1er janvier.

Monsieur GIRARD propose une remise en location au 15 octobre 2026.

Le conseil municipal valide cette proposition.

PLAN DE RELANCE RAFFRAICHISSEMENT DES ECOLES

Faisant suite aux épisodes caniculaires des dernières semaines, plusieurs dispositifs d'aide à destination des écoles sont en cours de déploiement avec le déblocage de prêt de 140 Millions d'€ au niveau national.

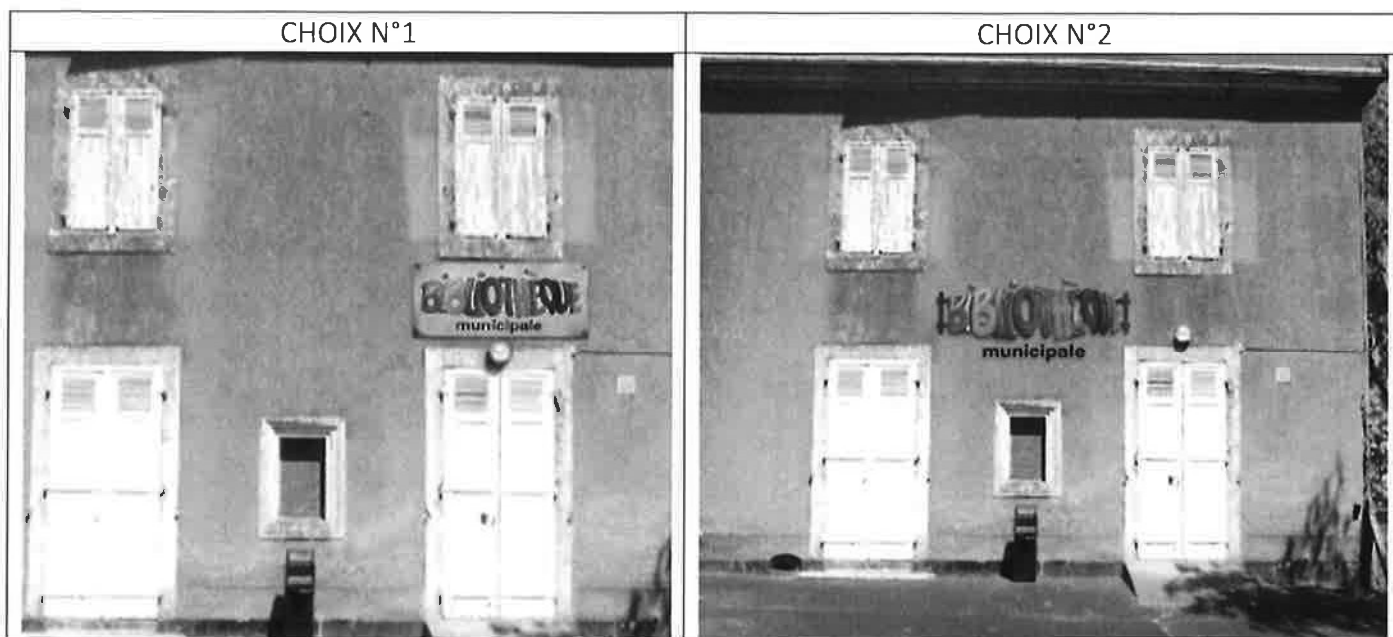
- 1) Le **programme ACTEE** : réalisation de diagnostic flash entièrement pris en charge pour examiner les caractéristiques des bâtiments, matériaux, exposition, isolation, ventilation et usages afin d'identifier les actions les plus efficaces.
Le formulaire en ligne a été complété le 20 juillet dernier.
- 2) Le **dispositif EDF été 2026** : versement d'une prime forfaitaire (max 400€) pour l'achat d'équipements de type ventilateurs, rafraîchisseurs d'air, climatiseurs ... pour les écoles.
La demande sera déposée après l'achat de deux brasseurs d'air supplémentaires.
- 3) Le dispositif **EDF Solution Durable** : financement de l'installation d'une pompe à chaleur air-air réversible par une prime forfaitaire de 10.000 euros par établissement scolaire.
Uniquement pour les établissements faisant partis du plan EduRénov' et pour les 4.000 premiers établissements ayant répondu au dispositif.
- 4) Le **programme EduRénov'** : lancé par la Banque des Territoires qui accompagne les collectivités pour la réalisation d'études et l'orientation des travaux (AMO etc ...).
Uniquement pour les 10.000 premiers établissements inscrits au programme (au 20 juillet, les 2/3 des objectifs sont atteints).

JOURNEES DU PATRIMOINE

La commune participe les samedi 19 et dimanche 20 septembre aux Journées du Patrimoine en partenariat avec l'Association Des Amis du Patrimoine. Il est prévu des visites libres de l'église Notre Dame de la Visitation de 10h à 18h les deux jours avec un accueil par les représentants de l'association. Le samedi sera marqué par l'inauguration du vitrail du baptistère à 10h agrémenté d'une exposition photo relatant les différentes phases de la restauration réalisée pendant les ateliers de village.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Demande d'autorisation de l'équipe des bénévoles pour la fabrication et installation d'un panneau d'indication « Bibliothèque municipale » sur le fronton du bâtiment suivant le visuel au choix ci-dessous. La commune aurait à sa charge le financement du matériel et des consommables.



Le choix des élus se porte sur le choix n°02

CHANTIERS ARGENT DE POCHE

Monsieur GIRARD indique que six participants étaient inscrits au cours de ces quatre premiers jours : quatre jeunes Quintois, un jeune de Lavardin et un jeune de Degré. Il souligne leur attitude positive, leur bonne implication ainsi que leur souci de réaliser les tâches qui leur sont confiées avec sérieux et application.

Monsieur GIRARD et Monsieur JULIEN ont chacun encadré un groupe, permettant ainsi de mener à bien plusieurs opérations d'entretien et de travaux, notamment :

- l'entretien du cimetière ;
- le décapage et la mise en peinture du portail de l'école ;
- l'entretien des tables, bancs et jardinières en bois de la commune ;
- ainsi que des opérations de désherbage.

Une seconde équipe est prévue pour la semaine suivante. Messieurs GIRARD et RENAUX encadreront la nouvelle équipe dont les interventions programmées porteront notamment sur :

- le décapage et la mise en peinture du portail du cimetière ;
- l'entretien des peintures routières rue de Lavardin et rue Principale ;
- la reprise de l'ensemble des marquages au sol des places de stationnement de la salle polyvalente.

BANQUET DES AINES

Discussion sur la date et l'organisation à venir

La date du 11 novembre, traditionnellement retenue les années précédentes, est reconduite. Monsieur GADIS ayant précisé qu'en raison des travaux réalisés dans la salle polyvalente, l'édition 2026 avait dû être avancée au 8 mai. L'horaire du repas est fixé à 12h30.

Monsieur GADOIS précise que la commune prend en charge le repas des personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune. Les conjoints ne remplissant pas les critères sont invités à participer financièrement au coût du repas. Il indique également que quatre jeunes Quintois participent au service lors de cette manifestation et que les années précédentes, le repas avait été préparé par Gibaud Traiteur, tandis que le dessert était commandé auprès d'une boulangerie.

Madame DUTAILLY précise que le repas des conseillers municipaux est pris en charge par la commune, Madame SOULIS ajoute que les conjoints des conseillers municipaux participent financièrement à leur repas.

Enfin, Monsieur GADOIS indique qu'il est de coutume qu'un cadeau soit offert au doyen et à la doyenne de la commune.

AGENDA

04/08	15H	:	Visite découverte du patrimoine par l'Association Des Amis du Patrimoine
05/09	15H	:	Comice cantonale à Conlie
19/09 et 20/09		:	Journées du Patrimoine avec inauguration du vitrail du baptistère

QUESTIONS ORALES

- Monsieur GADOIS réalise un point rapide sur les recrutements en cours notamment pour le remplacement au poste d'agent technique et ceux d'agent de restauration scolaire, agent de surveillance garderie (soir) et d'agent d'entretien.
- Madame CARRÉ demande s'il est possible d'acheter des tables et des chaises supplémentaires pour la garderie. Madame SOULIS propose que soit fait un point au budget avant de donner réponse. Monsieur GADOIS propose que dans l'attente il est sans doute possible d'utiliser d'anciennes tables et chaises (si elles n'ont pas été éliminées).
- Madame BOURGOUIN attire l'attention du conseil sur la problématique liée au développement important des érables situés rue des Érables.
Madame SOULIS rappelle que certains de ces arbres ont déjà fait l'objet d'une taille il y a environ deux ans.
Monsieur GADOIS propose de faire le point sur la dépense engagée à cette occasion et d'étudier la possibilité de réaliser les travaux en régie après une visite sur site permettant d'évaluer l'ampleur des interventions nécessaires.
Monsieur GIRARD soulève également la question de la responsabilité de la commune en cas de dommages éventuels causés aux clôtures des riverains par les arbres ou lors des travaux d'élagage s'ils sont réalisés en interne.
Monsieur GADOIS propose d'organiser une visite sur place le 29 août prochain, en présence de quelques membres du conseil municipal, afin d'évaluer la situation et de définir les interventions à prévoir. Il précise que, compte tenu des périodes favorables à la réalisation de ce type de travaux, ceux-ci ne pourraient intervenir au plus tôt qu'à partir de fin octobre ou début novembre.

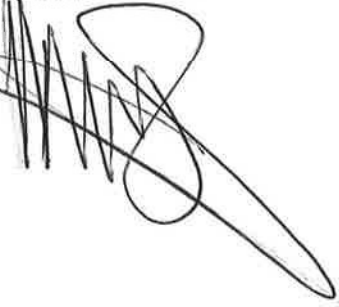
Prochaine réunion du conseil municipal : 24 septembre, 15 octobre, 26 novembre, 17 décembre, 28 janvier.

21h20 : l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Dressé à La Quinte, Le 27 juillet 2026

Le maire,

Sébastien GADOIS



La secrétaire de séance,
Nathalie CHÉRON

